

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

25 octobre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1680

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

-----

**ARTICLE 27****ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	50 000 000	0
<i>dont titre 2</i>	50 000 000	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	50 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
<b>TOTAUX</b>	50 000 000	50 000 000
<b>SOLDE</b>	0	

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Le niveau des élèves en mathématiques est en chute libre.

Dans le dernier classement PISA (Programme International pour le Suivi des Acquis), les élèves français se situent à la 23e position des 79 pays évalués, loin derrière le Japon ou l'Estonie. La France arrive en queue de classement d'une autre étude publiée en 2021, qui cible les élèves de CM1 et de 4e.

Cette situation résulte en partie de réformes très éloignées des préconisations du rapport Villani / Torossian de février 2018, qui ont été submergées par la réforme du bac.

Depuis le nouveau bac, les filières L, ES et S ont laissé leur place à des spécialités à la carte. Les mathématiques ont alors disparu du tronc commun en terminale pour être remplacées par une spécialité mathématiques de 6 heures. Elle peut éventuellement être complétée par 3 heures supplémentaires de «maths expertes». Toutefois, les élèves ont la possibilité de ne suivre que 3 heures de mathématiques avec l'option «maths complémentaires».

Il est désormais temps - c'est l'objet du présent amendement - de relancer l'enseignement en mathématiques, et relancer un recrutement pro-actif et attractif d'enseignants en mathématiques dans les lycées. Au delà du recrutement, c'est tout l'enseignement des mathématiques - et en particulier du calcul - qui sera à revoir en profondeur depuis l'école primaire.

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, d'un montant de 50 millions d'euros pour l'action n°02 du programme n°141 et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour l'action n°01 du programme n°214. En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.